

PROJET DE SOINS PARTAGE

2024 - 2028

GHT 37

La constitution du GHT 37 en référence à la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé a permis de créer une dynamique territoriale à travers la Commission de Soins Infirmiers de Rééducation et Medico Techniques (CSIRMT) réunissant les professionnels paramédicaux des établissements du CHRU Tours, CH Luynes, CH Chinon, CH Loches, CH La Membrolle, CH Sainte-Maure de Touraine et CHIC Amboise Château-Renault.

L'ensemble des représentants de ces établissements a souhaité poursuivre sa collaboration en s'appuyant sur une co-construction d'un nouveau Projet de Soins Partagé (PSP) 2024-2028.

Le document présenté a été élaboré considérant le nouveau Plan Régional de Santé PRS3 2023-2028¹ du Centre Val de Loire dont les 3 axes stratégiques ont particulièrement guidé les réflexions :

- Axe 1 : Accès à la santé
- Axe 2 : Bien-être, qualité, pertinence et résilience
- Axe 3 : Parcours spécifiques

Ce Projet de Soins Partagé 2024-2028 s'inscrit également en complémentarité du Projet Médical Partagé (PMP) 2024-2028 du GHT 37, avec un aspect plus transversal permettant de s'articuler avec l'ensemble des priorités des filières de soins retenues dans ce PMP (filières Gériatrique, AVC, Cancérologie, Périnatalité, Santé mentale et addictologie, Urgences, filières support pharmacie, biologie, imagerie) et de développer l'accompagnement des parcours de soins et des professionnels paramédicaux dans un esprit de valeurs partagées.

Ce deuxième projet de soins partagé s'est également appuyé sur le bilan du précédent PSP 2019-2023 pour définir ses priorités et réaffirmer les principes auxquels les professionnels paramédicaux sont particulièrement attachés :

- Participer de façon concrète à l'amélioration des soins aux patients
- Donner du sens aux soignants dans leur exercice professionnel.

¹ <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/>

Le travail accompli et les perspectives tracées s'inscrivent dans un cadre de valeurs communes qui orientent et inspirent l'ensemble des actions et projets du GHT 37. Ces valeurs reflètent l'engagement collectif des établissements membres et de leurs professionnels à offrir des soins de qualité, respectueux et adaptés aux besoins des patients. Elles sont fondées sur :

- La collaboration et la mutualisation des compétences : travailler ensemble pour renforcer l'expertise et l'efficience des pratiques.
- La bientraitance et le respect de la personne : placer le patient au cœur des préoccupations, en assurant un accompagnement adapté et éthique.
- L'innovation et l'amélioration continue : encourager des pratiques innovantes pour répondre aux enjeux actuels et futurs de la santé.
- La reconnaissance et la valorisation des professionnels : soutenir les équipes paramédicales dans leur développement professionnel et valoriser leur engagement quotidien.

Ces valeurs imprègnent l'élaboration et la mise en œuvre du Projet de Soins Partagé (PSP) 2024-2028, en harmonie avec les priorités régionales et locales, et reflètent une volonté commune de bâtir une offre de soins territoriale solidaire et adaptée aux besoins de la population.

METHODOLOGIE

Sur le plan méthodologique, l'élaboration du Projet de Soins Partagé (PSP) a mobilisé l'ensemble des présidents des CSIRMT des établissements du GHT 37, ainsi que les professionnels paramédicaux élus à la CSIRMT du GHT 37.

Tous ont contribué aux propositions retenues, dans le cadre de postulats préalablement et collectivement définis :

- Un projet de soins pragmatique, avec des axes stratégiques déclinés en fiches actions concrètes.
- Une ambition réaliste, adaptée aux spécificités et contextes de chaque établissement.

Ce nouveau PSP du GHT 37 s'inscrit dans un moment clé, coïncidant avec le renouvellement des CSIRMT dans chacun des établissements. Sa mise en œuvre et son évaluation seront donc confiées à la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du GHT nouvellement constituée.

LES AXES DU PROJET DE SOINS INFIRMIERS, DE REEDUCATION ET MEDICO TECHNIQUE PARTAGE

Les axes de travail retenus prennent ancrage dans une volonté de partage, de comparaisons, de complémentarités dans les pratiques de soins et de collaboration, d'entraide et d'articulations des professionnels de santé pour faciliter les parcours des patients dans des prises en charge graduées. Ces axes visent également à s'inscrire en référence aux standards de bonnes pratiques de soins ou décrets de compétences des professions paramédicales. Enfin, ces axes devraient permettre de créer une dynamique collective d'innovation bénéficiant à tous.

Ces axes du projet de soins irriguent les différents projets de soins des établissements du GHT et ont été définis comme une feuille de route pour les quatre années à venir. Ils seront déclinés en actions au sein de fiches actions et ont été ainsi définis :

- Axe 1 Accompagner le développement de l'expertise des métiers paramédicaux
- Axe 2 Améliorer la pertinence des soins
- Axe 3 Développer la recherche paramédicale à l'échelle du GHT

LES FICHES ACTIONS

Les axes définis vont se décliner en fiches actions pour répondre aux objectifs poursuivis de façon opérationnelle.

AXE 1 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE DES METIERS PARAMEDICAUX

L'expertise paramédicale nécessite une adaptation permanente aux évolutions des besoins de santé publique, aux évolutions des connaissances scientifiques, aux innovations

technologiques et au besoin accru de personnalisation des prises en soins exprimé par les patients et leur entourage. Cette expertise paramédicale s'appuie sur des compétences techniques et relationnelles dans chacun des nombreux métiers paramédicaux qui s'exercent au sein du territoire et s'exprime en complémentarité des expertises médicales.

Elle s'acquiert à travers les parcours de formations diplômantes et se nourrit tout au long de la vie professionnelle par la formation continue, la pratique réflexive au sein des différents services accompagnée par l'encadrement de proximité, les collaborations interprofessionnelles et les partages d'expérience à l'œuvre dans les différents secteurs d'activité.

Les échanges entre établissements mettent en évidence que la dynamique paramédicale au sein d'un établissement est un facteur d'attractivité et de fidélisation des professionnels. Aussi, il s'agit, en développant cet axe de travail, de poursuivre et renforcer une dynamique territoriale en partageant les pratiques cliniques les plus pertinentes dans un réseau de soignants et de ce fait, permettant au plus grand nombre de patients d'en bénéficier.

FICHE ACTION PSP N°1.1

Valoriser et consolider les pratiques cliniques des professionnels paramédicaux pour développer et sécuriser les compétences soignantes dans le cadre de parcours professionnels

1) Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif est issu du constat de maturité particulièrement hétérogène au sein des établissements du GHT concernant les compétences paramédicales. Cette disparité est à mettre en lien avec des historiques et actualités d'établissement qui leur sont propres et qui ont été l'occasion parfois de développer certaines expertises de soins. Elle s'explique également par des dynamiques médicales et managériales variées amenant des approches cliniques et des niveaux de formalisations et d'accompagnement différentes, des accès aux formations continues de niveau variable, des groupes professionnels plus ou moins expérimentés.

Cette situation souligne un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire : renforcer une cohésion dans les pratiques cliniques, garantir une homogénéité des compétences et des

approches de soins, et favoriser un accès équitable aux ressources et expertises disponibles. Par ailleurs, une dynamique paramédicale renforcée au niveau du GHT contribue directement à améliorer l'attractivité des métiers et à fidéliser les professionnels, en leur offrant des perspectives d'évolution et des opportunités de collaboration inter-établissements.

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif vise à recenser, valoriser, consolider et développer les pratiques cliniques des professionnels paramédicaux dans le cadre de parcours professionnels en s'appuyant sur les échanges et ressources partagés intra GHT 37. A travers cette ambition, il s'agit de renforcer les capacités collectives à l'échelle du territoire, de renforcer les compétences individuelles et par conséquent le développement personnel ce qui devrait contribuer à attirer et fidéliser les professionnels.

Cela implique également de favoriser une culture de l'excellence paramédicale en mutualisant les meilleures pratiques, en soutenant une formation continue de qualité, et en établissant des outils communs pour évaluer et développer les compétences. Cette démarche, en s'appuyant sur la complémentarité entre les établissements, doit permettre d'offrir des soins toujours plus pertinents et adaptés aux besoins des patients.

3) Comment atteindre l'objectif ?

- **Action 1.1.1** Développer le partage d'expériences au sein du GHT à travers des jumelages professionnels organisés et encadrés en inter-établissements.
Ces jumelages permettront non seulement de partager des savoir-faire spécifiques, mais aussi de créer des opportunités de mentorat entre établissements, stimulant ainsi la montée en compétences collective et le renforcement des liens interprofessionnels.
- **Action 1.1.2** Elaborer et formaliser un « passeport compétences » au sein du GHT 37 recensant l'ensemble des compétences spécifiques des professionnels paramédicaux
Ce passeport sera une ressource clé pour valoriser les parcours individuels, faciliter les mobilités internes et soutenir la planification des besoins en formation à l'échelle du territoire.
- **Action 1.1.3** Développer des espaces de réflexions sur des pratiques de soins communes au sein du GHT 37 pour harmoniser nos pratiques et partager une veille professionnelle sur les bonnes pratiques et leurs évolutions. Ces espaces permettront de

coconstruire des recommandations cliniques à partir de l'expérience terrain, tout en renforçant l'innovation dans les soins.

- **Action 1.1.4** Acculturer les étudiants cadres de santé à l'encadrement des pratiques cliniques pour contribuer au développement et au maintien des compétences des professionnels paramédicaux au sein du GHT 37. Cette démarche vise à intégrer, dès la formation des cadres, une culture de l'accompagnement et de l'amélioration continue des pratiques paramédicales.

4) Comment mesurer l'objectif

Les indicateurs suivants pourront permettre de mesurer la réalisation des actions et contribueront à leurs évaluations :

- Nombre de jumelages mis en place par établissement, thématiques retenues (objectifs fixés, suivi des agents, durée de l'échange...)
- Passeports compétences formalisés et modalités de fonctionnement défini
- Nombre de rencontres réflexives thématiques organisées et thématiques abordées
- Outil d'évaluation pour l'encadrement construit permettant une aide à l'évaluation détaillée des pratiques (réalisation des activités quotidiennes de l'équipe, la planification des soins, la réalisation des soins..)

FICHE ACTION PSP N°1.2

Développer et partager les nouveaux champs de compétences des professionnels paramédicaux au sein des établissements du GHT 37

1) Pourquoi cet objectif ?

Les patients sont particulièrement attentifs à ce qui est facilitateur de leur parcours et à la réduction des délais de leur prise en charge. Ces dernières années, les textes réglementaires ont permis d'étendre les champs de compétences des professionnels paramédicaux tenant compte des expressions des patients et permettant à travers la collaboration médico-soignante de structurer des parcours de soins plus adaptés.

Les métiers paramédicaux évoluent, se réinterrogent ou voient leur champ de compétences s'élargir. Des expériences locales contribuent parfois à développer de nouvelles façons d'organiser les missions et pour autant, malgré les textes et réglementations, la diffusion ou mise en œuvre s'avèrent plus compliquées dans certains établissements privant les patients d'une offre de soins élargie. Les raisons sont, de nouveau, protéiformes : taille de l'établissement, difficultés de structuration, de méthodologie, méconnaissances, acteurs isolés...

Dans ce contexte, il est primordial de coordonner les efforts à l'échelle territoriale pour garantir une appropriation harmonisée de ces nouveaux champs de compétences et offrir une réponse optimale aux besoins croissants des patients.

Aussi, la force d'un groupe d'établissements comme celui du GHT 37 pourrait se traduire dans une dynamique territoriale coordonnée et animée par les échanges à partir de retours d'expériences, d'aide opérationnelle sur différentes thématiques et de partages de protocoles, fiches missions de compétences spécifiques et innovantes, de documents formalisés afin de permettre à tous les établissements de faire grandir les champs de compétences de leurs professionnels paramédicaux.

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif vise à développer et promouvoir les champs de compétences paramédicaux tels que le développement des protocoles de coopération, les programmes d'éducation thérapeutique, l'accompagnement des Infirmiers en Pratique Avancée, les missions d'activités transversales paramédicales, les missions de telesoins, l'activité robotique... en s'appuyant sur les structurations existantes et sur une dynamique collective GHT porteuse d'innovation.

Cette ambition doit permettre de fédérer les établissements autour d'une démarche partagée, d'optimiser les parcours de soins en exploitant les synergies territoriales et de garantir une diffusion rapide et efficace des bonnes pratiques et des innovations.

3) Comment atteindre l'objectif ?

Action 1.2.1 Diffuser la méthodologie de la construction des protocoles de coopération, partager les protocoles existants et développer l'aide territoriale pour en construire de nouveaux locaux ou nationaux

Action 1.2.2 Accompagner la construction des programmes d'Education Thérapeutique et soutenir le partage des programmes existants pour favoriser leur territorialisation

Action 1.2.3 Définir et élaborer des fiches missions des nouvelles activités paramédicales et des activités transversales (IDEC, Coordination, aide en soins, référent douleur, IDE robotique, telesoins ou téléconsultations...), et valoriser ces missions au sein du GHT 37

Action 1.2.4 Créer une dynamique de partage des pratiques territoriales des missions IPA et développer un réseau IPA du GHT 37

4) Comment mesurer l'objectif ?

- Nombre de protocoles de coopération sur l'ensemble du GHT
- Nombre de programmes d'éducation thérapeutique mis en œuvre sur le territoire et nombre de paramédicaux formés et engagés dans ces programmes
- Nombre de IPA accompagnées sur l'ensemble du territoire
- Nombre de rencontres IPA territoriales
- Cartographie des missions transversales identifiées et fiches missions associées

AXE 2 **Améliorer la pertinence des soins**

Depuis la mise en œuvre de la stratégie de transformation du système de santé en 2018, la pertinence des soins s'impose comme un enjeu central des débats, des réflexions et des démarches d'amélioration continue, notamment dans le cadre de la certification V2020. Elle s'inscrit dans la recherche du juste soin, une approche multidimensionnelle qui implique de proposer des soins appropriés, strictement nécessaires, adaptés aux besoins des patients et

fondés sur des données probantes. Cette conception met en lumière la complexité et la transversalité de la pertinence des soins, particulièrement au sein d'un GHT, où la coordination inter-établissements est primordiale.

Le Projet de Soins Partagé (PSP) du GHT 37 a ainsi ciblé trois thématiques stratégiques visant à renforcer cette pertinence :

- Les transmissions ciblées, qui constituent le socle du raisonnement clinique. Elles sont essentielles dans le cadre des filières et parcours de soins et s'intègrent au déploiement d'un dossier patient informatisé commun aux établissements du GHT, garantissant une continuité et une qualité optimales des soins.
- Les thérapies non médicamenteuses, qui s'inscrivent dans une approche globale du soin, visant à compléter ou, lorsque possible, remplacer les interventions médicamenteuses par des pratiques basées sur des données probantes et centrées sur les besoins des patients.
- Le management par la clinique, qui favorise une approche intégrative où les décisions managériales sont ancrées dans la réalité clinique, renforçant ainsi la cohérence entre les pratiques de soins, les besoins des équipes et les objectifs institutionnels.

Ces trois thématiques déclinées en objectifs s'articulent autour des principales étapes d'une cartographie des processus :

- Le processus métier, incarné par les thérapies non médicamenteuses, cœur des interventions soignantes.
- Le processus support, représenté par les transmissions ciblées, soutenant l'efficacité des pratiques cliniques.
- Le processus managérial, avec le management par la clinique, garant de l'alignement stratégique et organisationnel.

En adoptant cette approche globale et structurée, le PSP du GHT 37 ambitionne de faire de la pertinence des soins un levier majeur d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des parcours, tout en renforçant l'engagement des professionnels et en répondant aux attentes des patients. Ces objectifs sont traduits en trois fiches actions spécifiques.

FICHE ACTION PSP N°2.1

Promouvoir et développer les thérapies non médicamenteuses

1) Pourquoi cet objectif ?

Les thérapeutiques non médicamenteuses (TNM), telles que la musicothérapie, l'hypnose, la relaxation et l'aromathérapie, sont des techniques de soins qui visent à traiter et/ou soulager certains symptômes, à améliorer la qualité de vie, à favoriser le bien-être et à prévenir l'iatrogénie. Elles sont des compléments alternatifs aux traitements médicamenteux, contribuent à la réduction de la consommation de médicaments, favorisent une éco-conception du soin, et participent ainsi à une approche plus durable et respectueuse de l'environnement. Ces approches permettent également de mieux gérer les parcours de soins dans une optique de prise en charge holistique des patients.

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif est de recenser, promouvoir et développer les actions/les projets de thérapeutiques non médicamenteuses au sein des établissements du GHT 37, afin de mieux intégrer ces pratiques dans les soins au bénéfice des patients et d'améliorer leur qualité de vie tout en réduisant l'utilisation des médicaments.

3) Comment atteindre l'objectif ?

Plusieurs étapes sont définies pour mettre en œuvre cet objectif :

Action 2.1.1 Réaliser un recensement des projets de thérapeutiques non médicamenteuses existants au sein des établissements du CHT

Action 2.1.2 Organiser une présentation régulière de ces projets lors de chaque réunion de la CSIRMT GHT 37

Action 2.1.3 Repérer, accompagner et promouvoir les nouveaux projets en favorisant leur déploiement

4) Comment mesurer l'objectif ?

L'impact de ces actions sera mesuré par :

- Le nombre de projets recensés et présentés.

- Le suivi des projets mis en place dans les différents établissements.
- L'évaluation de la satisfaction des patients et des professionnels par des questionnaires et retours d'expérience.
- La mise en place d'indicateurs de suivi de la réduction de la consommation de médicaments dans les services concernés par la mise en place de ces projets.

FICHE ACTIONS PSP 2.2

Optimiser les transmissions ciblées, fondement du raisonnement clinique

1) Pourquoi cet objectif ?

La mise en place d'un logiciel de dossier patient informatisé unique au sein du GHT 37 représente une opportunité stratégique pour les professionnels de santé d'optimiser leurs pratiques en matière de traçabilité paramédicale et de renforcer la culture du raisonnement clinique. Les transmissions ciblées jouent un rôle clé dans cette dynamique. Elles sont un élément fondamental du raisonnement clinique, car elles permettent une communication claire et structurée entre les différents acteurs de la prise en charge. Ces transmissions assurent la continuité des soins en garantissant une traçabilité précise des actes réalisés, des observations et des décisions prises au cours du parcours de soin. Elles contribuent également à prévenir les événements indésirables en réduisant les risques liés aux interfaces et en facilitant la coordination entre les équipes soignantes. En effet, selon la littérature², 70% des événements indésirables graves sont liés à des problèmes de communication et de coordination, rendant les transmissions ciblées essentielles pour minimiser ces risques.

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif est d'harmoniser et d'optimiser les pratiques de transmission ciblée au sein de l'ensemble des établissements du GHT 37, afin de promouvoir un raisonnement clinique plus cohérent, de garantir une prise en charge mieux coordonnée des patients et de réduire les risques d'événements indésirables, en intégrant ces pratiques dans l'utilisation du dossier patient informatisé.

3) Comment atteindre l'objectif ?

² https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos_idees_cles_psp_2017.pdf

Pour atteindre cet objectif, les étapes suivantes seront poursuivies :

Action 2.2.1 Concevoir et élaborer une formation commune sur les transmissions ciblées, en lien avec l'utilisation du dossier patient informatisé du GHT, afin de garantir une compréhension et une application homogène des principes de transmission et de traçabilité.

Action 2.2.2 Déployer la formation à l'échelle du GHT et au sein des écoles du CHRU de Tours

Action 2.2.3 Réaliser un audit initial de la traçabilité et à un an de la mise en œuvre de la formation afin d'évaluer son impact sur la qualité des transmissions.

4) Comment mesurer l'objectif ?

Trois indicateurs permettront de mesurer l'impact de ces actions :

- L'évaluation de la qualité des transmissions ciblées avant et après la formation, par le biais d'audits réguliers de la traçabilité des informations dans le dossier patient informatisé.
- Le taux de satisfaction des professionnels formés, mesuré par des enquêtes de retour d'expérience.
- Le taux de conformité des transmissions ciblées et corrélation avec les événements indésirables, en identifiant lors de leur analyse ceux où un manque de coordination ou de communication pourrait être impliqué.

FICHE ACTIONS PSP N°2.3

Inscrire le management par la clinique dans la culture professionnelle des cadres de santé

1) Pourquoi cet objectif ?

Le management par la clinique contribue à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs œuvrant dans la dispensation des soins en les incitant à s'engager dans la création, le maintien et la surveillance de standards se rapportant aux meilleures pratiques cliniques (données probantes). Ce modèle de management permet aux professionnels et aux cadres de santé de se retrouver dans une démarche commune de recherche d'amélioration de la qualité des soins et d'évaluation des pratiques professionnelles.

Le management par la clinique se définit comme un management fondé sur des preuves cliniques, où la gestion et les pratiques de soins sont étroitement liées. Il promeut une collaboration entre les systèmes de gestion et les systèmes cliniques. Cette approche permet de créer un espace de synergie qui participe à l'amélioration continue des pratiques et à la qualité des soins. « Une clinique qui donne du sens au management, une gestion qui soutient la clinique. »

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif est d'inscrire durablement le management par la clinique dans la culture professionnelle des cadres de santé du GHT 37, en favorisant la prise de conscience de son importance et en facilitant l'intégration de ses principes dans les pratiques quotidiennes des équipes. Il s'agit de développer la responsabilité partagée entre tous les professionnels de santé pour l'amélioration des pratiques cliniques et la gestion optimale des soins, tout en créant une dynamique collective d'engagement et de collaboration.

3) Comment atteindre l'objectif ?

Pour atteindre cet objectif, des actions clés sont déclinées :

Action 2.3.1 Organiser un séminaire d'encadrement du GHT et des retours d'expérience réguliers

L'organisation d'un séminaire d'encadrement vise à partager le sens du management par la clinique et à susciter une réflexion collective. Ce séminaire inclura un appel à candidatures pour présenter des retours d'expérience sur l'intégration du management par la clinique. À cette occasion, un dispositif de retours d'expérience réguliers sera mis en place au sein de la CSIRMT du GHT, permettant aux cadres de santé de partager leurs expériences et bonnes pratiques en lien avec le management clinique. Ces partages d'expériences lors des réunions de la CSIRMT du GHT contribueront à renforcer l'appropriation du modèle par les professionnels et à consolider la culture du management par la clinique au sein des établissements du GHT.

Action 2.3.2 Structurer la mise en place d'analyses de pratiques professionnelles spécifiquement orientées vers des situations managériales en lien avec la clinique afin de développer les compétences managériales dans un contexte clinique.

Action 2.3.3 Réaliser une enquête d'évaluation et d'appropriation auprès des cadres de santé après les actions mises en place (séminaires, retours d'expériences, analyse de pratiques) afin de mesurer leur perception de l'appropriation du management par la clinique et son impact sur leurs pratiques professionnelles.

Action 2.3.4 Participer à des analyses de pratiques professionnelles de situations managériales

Action 2.3.5 Réaliser une enquête de satisfaction auprès des cadres de santé

4) Comment mesurer l'objectif ?

L'évaluation de cet objectif pourra être réalisé par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer l'engagement des cadres de santé dans l'intégration du management par la clinique et de suivre l'évolution des pratiques managériales au sein du GHT. Les indicateurs définis sont :

- Le taux de participation aux séminaires et retours d'expériences
- Le nombre de retours d'expériences présentés
- Les résultats de l'enquête d'évaluation et d'appropriation.

AXE 3 Développer la Recherche Paramédicale au sein du GHT

La recherche paramédicale joue un rôle crucial dans le développement de nouvelles connaissances et de pratiques de soins fondées sur des données probantes (Evidence Based Practice, EBP). Ces pratiques reposent sur les recommandations des sociétés savantes, les directives de la Haute Autorité de Santé (HAS), le savoir-faire des professionnels paramédicaux et l'expérience des patients. Dans un contexte où la prise en charge du vieillissement et des pathologies chroniques et complexes devient un enjeu majeur de santé publique, l'EBP est essentielle pour garantir des soins de qualité, sûrs et adaptés.

Dans ce cadre, le CHRU de Tours, en tant qu'acteur clé dans le domaine des soins, de l'enseignement et de la recherche, a mis en place, depuis 2018, un Comité de Pilotage (COPIL) dédié à la recherche paramédicale. Depuis 2021, ce comité piloté par la Direction des soins a recentré ses efforts autour de quatre axes principaux : l'accompagnement des projets, la formation des professionnels, la communication et l'aide à la rédaction d'articles scientifiques. Ces initiatives visent à intégrer la recherche dans les pratiques paramédicales et à soutenir les projets des professionnels pour améliorer la qualité des soins à travers une approche scientifique solide. En collaboration avec la Direction de la recherche et de l'innovation, la direction des soins du CHRU de Tours ambitionne d'impulser cette dynamique au sein des établissements du GHT37, en les associant et en soutenant le développement de la recherche paramédicale dans leurs établissements. L'organisation de la journée recherche paramédicale de décembre 2024 impliquant les établissements du GHT via la CSIRMT est prometteuse de cette dynamique. Dans cette optique, quatre objectifs sont déclinés en fiches actions.

FICHE ACTION PSP 3.1

- **Etablir Diagnostic initial et mobiliser les acteurs du GHT autour de la recherche paramédicale**

1) Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à établir une compréhension claire du paysage actuel de la recherche paramédicale au sein du GHT, en identifiant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées à cette recherche. Il est essentiel de mobiliser les acteurs concernés pour créer une dynamique collective autour de cette problématique, en renforçant l'engagement des établissements du GHT dans la recherche paramédicale.

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif est d'établir un diagnostic initial de la situation actuelle de la recherche paramédicale au sein du GHT, en identifiant les leviers potentiels d'amélioration, ainsi que de mobiliser les acteurs du GHT autour de la recherche paramédicale pour créer une dynamique collective et cohérente.

3) Comment atteindre l'objectif ?

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont envisagées :

Action 3.1.1 Réalisation d'un état des lieux de la recherche paramédicale dans les établissements du GHT.

Action 3.1.2 Organisation de réunions et d'ateliers de sensibilisation avec les acteurs clés du GHT (professionnels paramédicaux, responsables institutionnels, etc.) pour faire émerger les besoins, les attentes et les ressources disponibles.

Action 3.1.3 Définition d'une feuille de route pour structurer et formaliser l'implication de tous les acteurs dans la recherche paramédicale.

4) Comment mesurer l'objectif ?

L'objectif pourra être mesuré par :

- La réalisation d'un diagnostic complet, documenté et partagé avec les acteurs du GHT.
- Le nombre d'acteurs mobilisés et impliqués dans la réflexion et les actions de recherche paramédicale.
- La mise en place d'un plan d'action opérationnel suite à ce diagnostic, avec des échéances claires et des indicateurs de suivi.
- L'évaluation de l'implication des établissements dans les initiatives de recherche paramédicale à travers des actions concrètes (participation à des projets, formations, collaborations, etc.).

FICHE ACTION PSP 3.2

- **Structurer une gouvernance commune au GHT 37 en matière de recherche paramédicale**

1) Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à instaurer une gouvernance partagée et structurée qui permette une coordination fluide et efficace de la recherche paramédicale au sein des établissements du GHT. La création d'une telle gouvernance favorisera une meilleure intégration des initiatives

de recherche paramédicale, assurera une communication continue entre les différents acteurs, et optimisera les ressources et les compétences disponibles.

2) Quel est l'objectif ?

Cet objectif vise à coordonner efficacement la recherche paramédicale au sein du GHT.

3) Comment atteindre l'objectif ?

Deux actions principales sont identifiées pour atteindre cet objectif :

Action 3.2.1 Intégrer des professionnels référents des établissements du GHT dans le COPIL Recherche paramédicale du CHRU de Tours pour renforcer la collaboration inter-établissements.

Cette action permettra de renforcer la collaboration entre les établissements du GHT37 en créant une instance de coordination où chaque établissement est représenté par un cadre supérieur et un professionnel référent. Cela assurera que les besoins spécifiques de chaque établissement sont pris en compte et que les projets de recherche bénéficient d'un soutien homogène au sein du GHT.

Action 3.2.2 Créer une base de données partagée sur TEAMS pour recenser les professionnels impliqués dans la recherche (formation, thématiques, travaux de groupes validés) afin de centraliser les informations et favoriser les échanges.

4) Comment mesurer l'objectif ?

L'objectif sera mesuré à partir des indicateurs suivants :

- Taux de participation des établissements : Le nombre d'établissements du GHT ayant désigné des professionnels référents pour intégrer le COPIL Recherche paramédicale, et la fréquence de leur participation aux réunions et aux projets du COPIL.
- Création et mise à jour de la base de données : Le nombre de professionnels recensés dans la base de données partagée sur TEAMS, ainsi que la régularité des mises à jour

de ces informations. Une évaluation sera faite pour vérifier si la base de données est utilisée activement pour faciliter la coordination des projets de recherche.

- Suivi des projets de recherche : La mise en place d'un suivi régulier des projets de recherche issus de la gouvernance partagée, avec un rapport annuel sur les initiatives lancées et les résultats obtenus.

FICHE ACTION PSP 3.3

- **Poursuivre et favoriser l'acquisition de compétences en recherche**

1) Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à renforcer les compétences des professionnels du GHT en matière de recherche paramédicale, afin d'améliorer la qualité des soins à travers des pratiques basées sur des données probantes. En développant l'appétence des professionnels pour la recherche, cet objectif permet d'encourager une approche plus scientifique et innovante des soins, tout en garantissant une meilleure intégration de la recherche dans les pratiques quotidiennes. La montée en compétences des professionnels est également un facteur clé pour soutenir l'émergence de projets de recherche et leur mise en œuvre efficace au sein du GHT.

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif est de développer les compétences des professionnels du GHT en matière de recherche paramédicale.

3) Comment atteindre l'objectif ?

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont définies :

Action 3.3.1 Sensibiliser et former les professionnels à la recherche paramédicale, notamment via des ateliers de lecture d'articles scientifiques et de rédaction de lettres d'intention sur des soins ou stratégies de soins innovants.

Action 3.3.2 Développer l'appétence et les compétences des professionnels en recherche, à travers des formations continues et des ressources pédagogiques adaptées.

Action 3.3.3 Recenser les professionnels ayant des qualifications avancées (DU, Master) et leur offrir des opportunités de développement dans la recherche paramédicale.

4) Comment mesurer l'objectif ?

L'objectif sera mesuré en utilisant plusieurs indicateurs :

- Nombre de professionnels formés : Le nombre de professionnels ayant participé aux ateliers de formation et de sensibilisation à la recherche paramédicale, ainsi que la qualité de ces formations (évaluations de satisfaction, feedback des participants).
- Progression des compétences : Une évaluation avant et après la formation pour mesurer l'acquisition de nouvelles compétences en recherche (notamment en lecture critique d'articles scientifiques et en rédaction de projets de recherche).
- Recensement des professionnels qualifiés : Le nombre de professionnels identifiés avec des qualifications avancées (DU, Master, etc.).
- Suivi de l'implication dans des projets de recherche : Le nombre de projets de recherche dans lesquels les professionnels formés sont impliqués.

FICHE ACTION PSP 3.4

Accompagner le déploiement des projets et leur valorisation

1) Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à assurer le succès des projets de recherche paramédicale en facilitant leur mise en œuvre et leur diffusion au sein des établissements du GHT. L'accompagnement dans le déploiement des projets, ainsi que leur valorisation, est essentiel pour garantir que les résultats de la recherche soient intégrés dans les pratiques de soins. La valorisation des projets contribue à leur reconnaissance, encourage l'adhésion des professionnels et permet de partager les bonnes pratiques au sein du GHT, en vue d'améliorer la qualité des soins.

2) Quel est l'objectif ?

L'objectif est de soutenir la mise en œuvre de projets de recherche paramédicale par un accompagnement méthodologique et d'en assurer la valorisation.

3) Comment atteindre l'objectif ?

Des actions ont été identifiées pour atteindre cet objectif :

Action 3.4.1 Accompagner le déploiement des projets de recherche paramédicale dans les établissements du GHT, en fournissant un soutien méthodologique et organisationnel. Pour cette action, il sera nécessaire de mettre en place un mailing pour adresser les appels à projets aux différents établissements.

Action 3.4.2 Participer à l'organisation de la Journée Régionale de recherche paramédicale annuelle pour diffuser les travaux de recherche réalisés par les professionnels du GHT 37. Cet événement peut constituer ainsi une plateforme de partage de connaissances et d'expériences.

Action 3.4.3 Capitaliser sur les travaux de recherche paramédicale et diffuser ces résultats à l'ensemble des établissements du GHT pour améliorer la qualité des soins.

4) Comment mesurer l'objectif ?

L'objectif sera mesuré à travers plusieurs critères de suivi et d'évaluation :

- Suivi du déploiement des projets de recherche : Le nombre de projets de recherche paramédicale déployés dans les établissements du GHT et leur progression.
- Participation à la Journée Régionale de recherche paramédicale : Le nombre de projets présentés lors de la journée annuelle, ainsi que le nombre de participants issus des différents établissements du GHT. Un feedback sur la qualité de l'événement, ainsi que sur la diffusion des résultats, sera collecté pour mesurer son impact.
- Capitalisation des résultats de recherche : Le nombre de projets de recherche valorisés et diffusés. Cela inclut le nombre de publications internes, de séminaires organisés, et de protocoles de soins révisés à la lumière des résultats de la recherche.

Ce projet de soins partagé se clôture par la mise en perspective de la création d'un groupe de travail, spécifiquement dédié à la communication et à la valorisation de la CSIRMT et du projet de soins du GHT 37 dans son ensemble. Ce groupe, issu de la CSIRMT du GHT 37, aura pour mission de définir et mettre en œuvre une stratégie de communication afin de promouvoir les actions entreprises.

Il s'agira ainsi de garantir une meilleure visibilité des initiatives portées par la CSIRMT et d'assurer une diffusion régulière des résultats et des retours d'expérience à l'ensemble des professionnels paramédicaux du GHT. Ce travail de communication permettra non seulement de valoriser les actions du projet de soins mais aussi de favoriser leur adoption au sein des différentes structures du GHT.

Ainsi, la communication se révèle comme un levier essentiel pour renforcer l'engagement des équipes et soutenir la pérennité des actions du projet de soins partagé au sein du GHT 37.